

N°DBE2026_06_026

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués votants : 8
(8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF

Séance du mardi 16 juin 2026
Date de Convocation : 03 juin 2026

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Patrick DURANDIN, Jean-Luc BERNARD, Martial LOISY, Luc MICHEL, Joël MONIER.

Mmes. Marie CERLES, Annick GREMY.

Excusés : M. Baptiste DAUJAT, Mme. Marie-Christiane PAYET PIGEON, M. Philippe POTTIER

Secrétaire de séance : M. Patrick DURANDIN

L'an deux mille vingt-six, le mardi seize juin, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 05 février 2026

EXPOSE

Le procès-verbal de séance est un document probatoire : d'un point de vue juridique, il sert à démontrer que les délibérations adoptées l'ont été selon une procédure régulière et d'un point de vue politique, il permet de connaître les prises de position des élus en séance. Le document est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire de séances du Syndicat Mixte Veyle Vivante.

Le Bureau Exécutif,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15, L.5711-1, L.2121-26 et L.5211-40-2 ;

Vu l'article 1 de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu la désignation de monsieur Patrick DURANDIN en tant que secrétaire de séance ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 05 février 2026 a été adressé par courriel aux membres du Bureau Exécutif en même temps que la convocation à la séance du 16 juin 2026 ;

Considérant qu'après lecture dudit procès-verbal, aucune observation n'a été formulée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARRETE sans observation le procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif qui s'est tenue le jeudi 05 février 2026 à 14 heures 00 à Mézériat ;

AUTORISE le Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

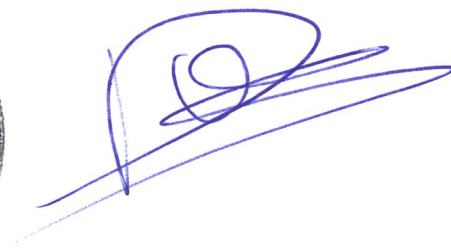
Fait et délibéré à Mézériat, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY



Le Secrétaire de séance,
Patrick DURANDIN



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 16.07.2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Bureau Exécutif a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

tenue au SMVV à Mézériat à 14 heures

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 29.01.2026
Nombre de délégués votants : 04

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Baptiste DAUJAT, Patrick DURANDIN et Alain JAYR

Excusés : MM. Guillaume FAUVET, Jean-Louis GIVORD, Martial LOISY, Luc MICHEL, Dominique MOREL, Philippe POTTIER et Jean-Michel VANDEL

Secrétaire de séance : M. Baptiste DAUJAT

Agents présents :

MM. Stéphane KIHl, Laurent CHARBONNIER

Début de la séance : 14h05

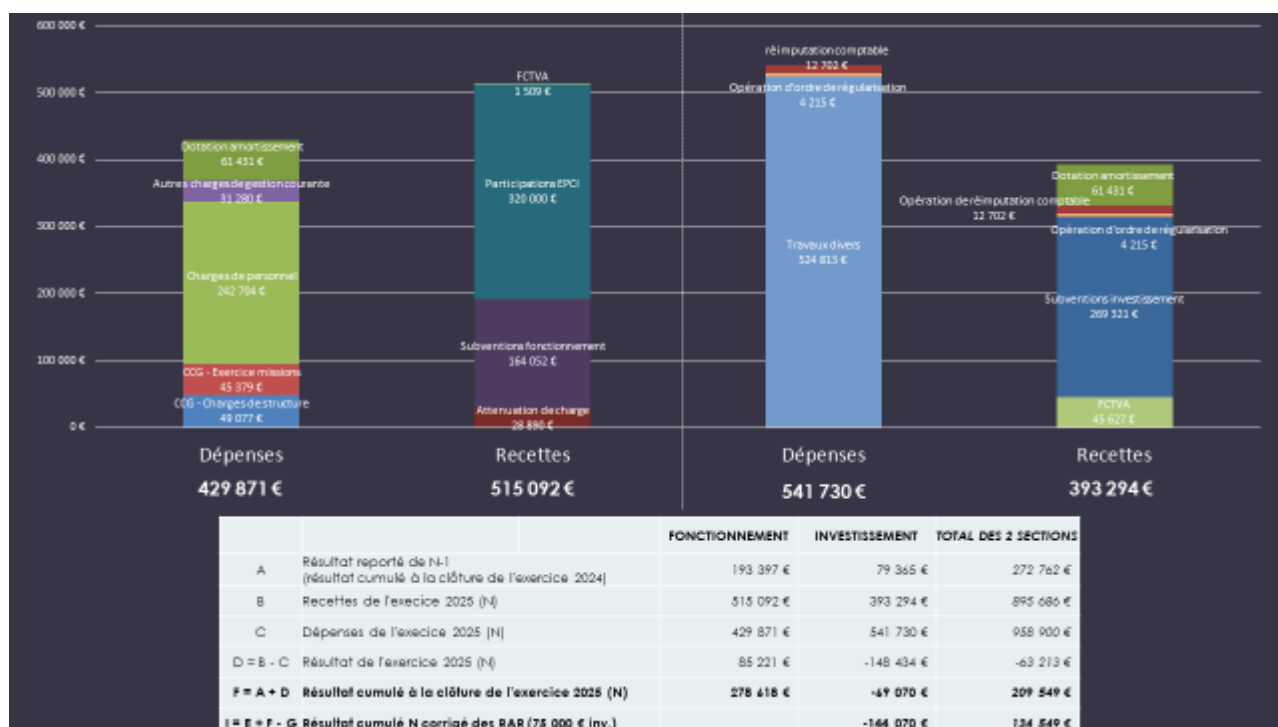
M. BRANCHY rappelle que cette séance fait suite à une première convocation fixée au 28 janvier 2026, pour laquelle le quorum n'a pas pu être atteint. Conformément à la réglementaire, la présente séance se déroule sans condition de quorum.

❖ Par délibération DBE2026 02 004 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 08.12.2025

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 08 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (**4 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**).

❖ Préparation du Budget Primitif 2026 : opérations nouvelles et reconduites

S.KIHl présente une synthèse du CFU qui sera présenté à l'assemblée lors du prochain comité Syndical :



Séance du Bureau Exécutif du 05 février 2026

Il apparaît que, comme prévu, 2025 a été une année de forte réalisation pour le Syndicat, notamment avec les travaux de renaturation de la Veyle à Polaizé et de l'Être au droit de la pisciculture Teppe, tous deux sur la commune de Polliat.

L'exercice 2025 affiche par conséquent un déficit d'un peu plus de 63 k€ (en cumul des deux sections), ce qui est relativement peu et s'explique par la récupération de soldes de subventions plus anciennes accordées depuis 2023 sur d'autres opérations.

Avec un résultat cumulé de 135 k€, le syndicat garde une capacité d'investissement correcte en vue du changement de mandat, et une trésorerie capable de faire face au décalage temporel dépenses/recettes qui caractérise la structure.

Sur ces bases, le Directeur propose au Président et au Bureau l'inscription au budget 2026 des opérations suivantes :

OPÉRATION	NATURE DÉPENSE	MONTANT
Reste à réaliser		
Renaturation Veyle à Polaizé	Plantations	40 000 €
Renaturation Être à Polliat	Plantations + dernière situation FAMV	30 000 €
Préemption SAFER St Jean	Acquisition + frais annexes	5 000 €
Opérations reconduites		
Animations scolaires	Prestations	20 000 €
Semences prairiales	Inventaires + travaux semis, achat graines	10 000 €
PG Marais de Lent	Solde de la prestation	17 000 €
Chan'Eau Tour	Paiement acquisitions + travaux ZH, haies, mares	50 000 €
Renaturation Veyle à Polaizé	Indemnités éviction, foncier zones amont, frais de notaires	60 000 €
Renaturation Être à Polliat	Foncier + frais annexes	7 000 €
Renaturation Grande et petite Veyle Pont-de-Veyle	Foncier, lancement conception, solde étude faune flore	92 000 €
Nouvelles opérations		
Plan de valorisation des milieux renaturés à Polliat	Panneaux, réfection passerelle, signalétique, aménagements divers pour le public	90 000 €
Renaturation confluence Veyle/Irance à Mézériat	Etude faisabilité, sondages et mesures complémentaires	108 000 €
Plan de gestion du marais de Vial	Inventaires, sondages, plan de gestion et travaux	60 000 €
LIFE Dombes	Haies, mares, restauration ZH	50 000 €
Investissement		Fonctionnement

- Parmi les opérations reconduites : on trouve des opérations quasiment achevées pour lesquelles quelques dépenses restent à réaliser et/ou des subventions à récupérer (renaturation Veyle à polaizé, renaturation Être à Polliat notamment) et des opérations en cours de conception pour lesquelles les travaux seront réalisés lors d'un exercice futur (renaturation grande et Petite Veyle, Chan'Eau tour notamment).
- Parmi les nouvelles opérations se trouvent le lancement d'une étude de faisabilité d'une opération de renaturation de la confluence Veyle/Irance au droit de la friche industrielle de La Bresse à Mézériat, qui pourrait être le point de départ d'une opération majeure de la structure lors du prochain mandat.
- Le dispositif LIFE de la Dombes, dont la candidature a été acceptée au cours de l'année 2025, sera également un dossier majeur du SMVV à l'horizon 2030.
- Les autres opérations nouvelles (PG Marais de Vial et valorisation des espaces renaturés à Polliat) s'inscrivent dans la montée en puissance que le SMVV souhaite donner à son volet « zone humide », et seront accompagnée du recrutement d'un nouveau poste permanent dédié à ces thématiques.

Le Président approuve ces propositions qui viendront structurer la proposition de budget soumise au comité syndical.

Enfin, Le Président rappelle que la modification statutaire approuvée par le comité syndical et les EPCI fin 2025 entrera en vigueur, avec des conséquences sur la composition du comité syndical et la clé de répartition des participations financières, dont le Directeur propose une projection :

Nouveaux statuts défini par Arrêté Préfectoral du 16 janvier 2026, entrée en vigueur au 1^{er} avril

Répartition de l'assemblée :

	Population	Nombre de délégués
CC Dombes	13 160 hbs	8
CC Veyre	19 727 hbs	10
GSA	25 544 hbs	13
Total	58 431 hbs	31

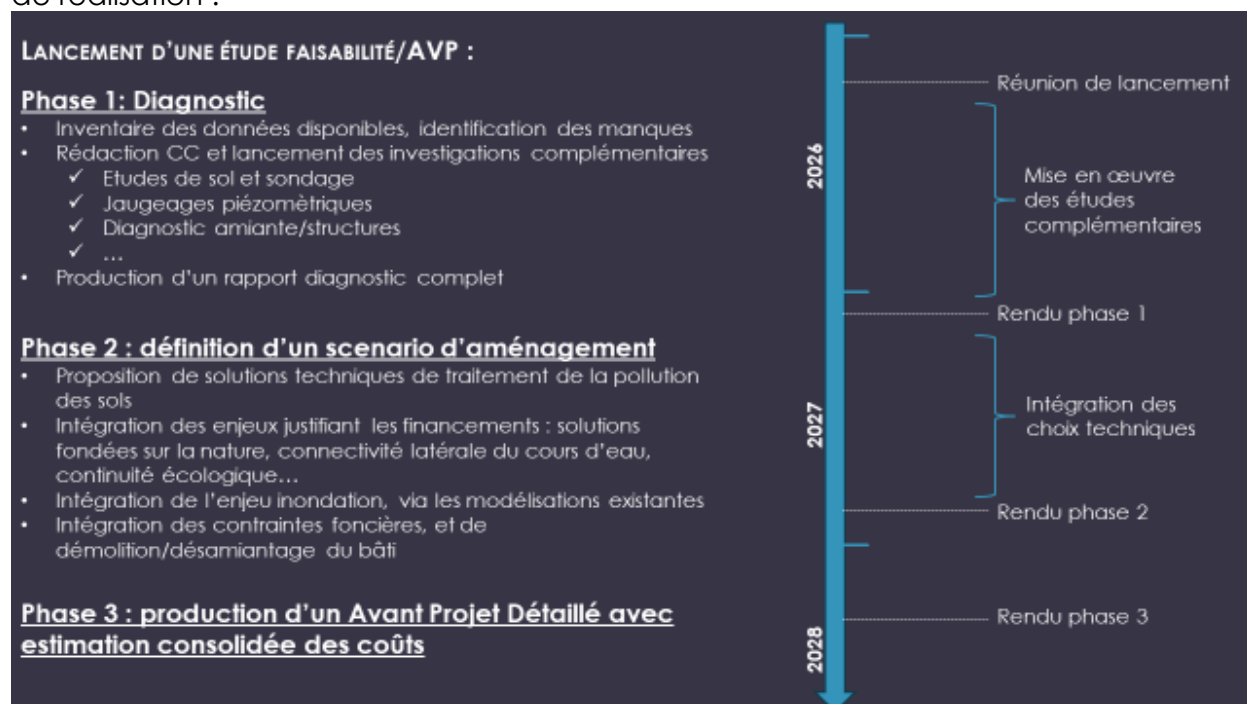
Participations financières :

	Participation proratisée		Participation 2026	
	du 01.01 au 31.03	du 01.04 au 31.12		
CC Dombes	19 295 €	63 633 €	82 928 €	24 %
CC Veyre	29 322 €	86 899 €	116 221 €	33 %
GSA	38 883 €	111 968 €	150 851 €	43 %
Total			350 000 €	

❖ Par délibération DBE2026 02 005 : demande subvention relative à l'étude de faisabilité « La Bresse »

Le Président rappelle qu'une réunion de cadrage sur ce dossier s'est tenue le 15 décembre avec les Communauté de Communes de la Veyre et la commune de Mézériat, pour définir les contours de cette opération dont la première étape sera le lancement d'une étude de faisabilité visant à déterminer sur un projet de renaturation de la confluence Veyre/Ironce, impliquant une partie de la surface de la friche industrielle de La Bresse, peut s'avérer une opération réaliste pour nos collectivités.

S. KHL présente le phasage de l'étude tel que défini au CCTP, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation :



S. KHL précise qu'au regard des compétences techniques requises pour cette étude, et du niveau de précision attendu, une demande de subvention à hauteur de 90 000 € HT est proposée au Bureau exécutif. Il souligne qu'en fonction des études complémentaires qui pourront s'avérer nécessaire en cours de prestation, des compléments pourront être proposés si besoin. Le Président soumet cette proposition au Bureau Exécutif.

Après ne avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**4voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif :

- **APPROUVE** le montant prévisionnel proposé pour la demande de subvention relative au projet cité, fixé à 90 000 € HT ;
- **SOLLICITE** le concours des partenaires financiers à leurs meilleurs taux, notamment l'Agence de l'Eau RMC et le Département de l'Ain ;
- **CHARGE** le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces demandes de subvention ;

❖ Par délibération DBE2025 11 027 : approbation de la convention de mécénat avec la société Hexalean

Le Président explique que les équipes du SMVV ont été contactées par la société Hexalean qui souhaite développer des actions de mécénat sur les thèmes de l'eau et des milieux sur son territoire d'implantation. Après discussion, le principe d'une participation à hauteur de 10 000 € au projet de renaturation de la Veyle à Polaizé a été défini.

Sollicitation par le groupe Hexalean (traitement et transformation des métaux) pour une participation au titre de mécénat à un projet de restauration de milieu.



Accord oral sur une participation à 10 000 € au projet de renaturation de la Veyle à Polaizé, et sur le principe d'un plan de communication associant le mécène :

- Signature de la convention au moment des travaux de plantation, avec article presse
- Mise à disposition au mécène des documents (films, vidéos...) concernant le projet pour une utilisation sur leurs plate forme
- Mention de la participation du mécène sur les outils de communication du SMVV : site internet, panneaux d'interprétation à implanter en 2026-2027

→ **DELIBERATION : autorisation donnée au président pour la signature de la convention de mécénat**

La formalisation de cette entente nécessite la signature d'une convention de mécénat dont le Président propose le principe et le contenu à la validation du Bureau Exécutif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**4 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif :

- **ACCEPTE** le principe de passation d'une convention de mécénat avec la société Hexalean, pour une participation de cette dernière au projet de renaturation de la Veyle à Polaizé à hauteur de 10 000 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférente à cette décision, notamment la convention de mécénat ;

Séance du Bureau Exécutif du 05 février 2026

❖ Questions diverses :

Aucune question diverse n'est soumise à l'assemblée pour cette séance.

Fin de la séance : 15h25

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT